



Municipalité d'Amherst
124, rue St-Louis, Amherst (Québec) J0T 2L0
Téléphone : 819-681-3372

Amherst, le 13 septembre 2022

EXTRAIT DE RÉOLUTION

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 12^e jour du mois de septembre 2022 au 245, rue Amherst (ancienne église de Saint-Rémi), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, par intérim.

RÉS 167.09.2022 **DEMANDE À LA MRC DES LAURENTIDES –
IDENTIFICATION DES TIAM**

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de révision des schémas d'aménagement les MRC doivent identifier les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'identification des TIAM doivent se faire en respect des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT que les OGAT ne sont pas adaptés à la réalité de nos milieux, notamment en ce qui concerne la protection de la biodiversité et la préservation de l'environnement;

CONCERNANT que plusieurs MRC du Québec se butent actuellement au processus rigide imposé par le gouvernement du Québec qui ne leur permet pas d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités minières et les préoccupations environnementales émises par sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a demandé à certaines MRC du Québec un appui à son mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière et présenté dans le cadre de la consultation sur la *Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil municipal appui les démarches entreprises par la MRC de Papineau afin d'obtenir la souplesse requise pour répondre aux préoccupations des citoyens et ainsi viser une acceptabilité sociale pour l'utilisation du territoire, incluant l'activité minière;

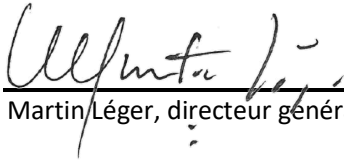
QUE le conseil municipal demande à la MRC des Laurentides de joindre sa voix à celles de plusieurs MRC du Québec en demandant au gouvernement du Québec que les OGAT soient adaptées aux réalités du développement ainsi qu'aux préoccupations environnementales d'aujourd'hui;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de suspendre l'octroi de nouveaux titres minier tant que la réflexion sur les OGAT ne soit pas complétée;

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux MRC des Laurentides, de Papineau, d'Argenteuil, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et au prochain gouvernement élu du 3 octobre.

Adoptée à la majorité

Donnée à Amherst
Ce 13 septembre 2022



Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim